

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du

Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020

Date de convocation : 23 juin 2020

Présents : Mmes Emilie CAO, Géraldine FRATTINI, Emilie MOGNON, Hélène MICHELOT - MM Joël LE HOUARNER, , Yannick BOTTECHIA, Roger LEHELLE, Éric FELLET, Thierry COUSSEAU, Benoit TOUCHAIS

Absent(e)s excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Emilie CAO

## **ORDRE DU JOUR** :

- Taux d'imposition
- Mise en place des commissions communales et syndicales
- Validation des travaux pour le FDAEC
- Suivi et modification des travaux du restaurant scolaire
- Projet ENIR 2020
- Prime Covid
- Questions diverses

### **1. Taux d'imposition**

**Délibération n° : 2020\_0016**

**Objet : Taxes locales 2020**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition 2020 des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident de modifier les taux d'imposition locaux de la façon suivante

TAUX VOTES POUR 2020

- Taxe foncière (bâti) : 15.50 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46.08 %

### **2. Mise en place des commissions communales et syndicales**

**Délibération n° : 2020\_0017**

**Objet : Election des délégués au SIPHEM**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SIPHEM.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

#### **Premier tour de scrutin - Titulaire**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

À déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

a obtenu : Mme Hélène MICHELOT : dix (10) voix

#### **Premier tour de scrutin – Suppléant**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

À déduire : 0  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6  
a obtenu : Mme Emilie MOGNO : dix (10) voix

**DESIGNE** : Mme Hélène MOGNO, déléguée titulaire et Emilie MOGNON, déléguée suppléante

### **Délibération n° : 2020\_0018**

#### **Objet : Election des délégués au SCOT**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du SCOT.  
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

#### **Premier tour de scrutin -**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :  
Nombre de bulletins : 10  
À déduire : 0  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6  
a obtenu : Monsieur Yannick BOTTECHIA : dix (10) voix

**DESIGNE** : Monsieur Yannick BOTTECHIA , délégué

### **Délibération n° : 2020\_0019**

#### **Objet : Election des délégués à l'OTEM**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de l'OTEM.  
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

#### **Premier tour de scrutin - Titulaire**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :  
Nombre de bulletins : 10  
À déduire :  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6  
a obtenu : Monsieur Joël LE HOUARNER : dix (10) voix

#### **Premier tour de scrutin – Suppléant**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :  
Nombre de bulletins : 10  
À déduire  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6  
a obtenu : Mme Emilie CAO : dix (10) voix

**DESIGNE** : M. Joël LE HOUARNER, délégué titulaire et Mme Emilie CAO, déléguée suppléante

### **Délibération n° : 2020\_0020**

#### **Objet : Election des délégués à l'USTOM**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de l'USTOM.  
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

#### **Premier tour de scrutin - Titulaire**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :  
Nombre de bulletins : 10  
À déduire :  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6  
a obtenu : Monsieur Thierry COUSSEAU : dix (10) voix

#### **Premier tour de scrutin – Suppléant**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :  
Nombre de bulletins : 10

À déduire

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

a obtenu : Mme Emilie CAO : dix (10) voix

**DESIGNE** : M. Thierry COUSSEAU , délégué titulaire et Mme Emilie CAO, déléguée suppléante

### Délibération n° : 2020\_0021

#### Objet : Correspondant Défense

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant à la Défense,

décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Le scrutin ordinaire à main levée a donné les résultats ci-après :

A été déclaré élu :

- **Mme Géraldine FRATTINI**

### Délibération n° : 2020\_0022

#### Objet : Membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des Impôts, article 1650, précisant qu'outre le Maire assurant la fonction de président, la commission communale des impôts doit être constituée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services fiscaux parmi une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de dresser la liste suivante :

Membres CCID			
Titulaires		Suppléants	
BOTTECHIA Yannick	FELLET Marie Catherine	MOGNO Emilie	DASTE Caroline
FELLET Eric	DOMINGO Nicolas	MICHELOT Hélène	GARBUIO Alain
COUSSEAU Thierry	BOUYSSSEL Raymond	TOUCHAIS Benoit	YONNET Véronique
CAO Emilie	CRIVELLARO Jean Jacques	LANCEPLENE Patrice	REGAUD Michaël
GRIMALDI Christophe	BCEUF Anne Marie	LAVILLE Danielle	CHEVALIER Franck
FELLET Remi	BOTTECHIA Serge	BOTTECHIA Magali	SALOMON Agnès

### Délibération n° : 2020\_0023

#### Objet : Election des délégués pour la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 délégués titulaires élus et 3 délégués suppléants.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**DECIDE** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

**Membres titulaires** : Nombre de votants : 10 - Bulletins blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 10  
Sièges à pourvoir : 3

**Proclame** élus les membres titulaires suivants :

- M. Yannick BOTTECHIA
- M. Roger LEHELLE
- M. Eric FELLET

#### Membres suppléants

Nombre de votants : 10- Bulletins blancs ou nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 10

Sièges à pourvoir : 3

**Proclame** élus les membres suppléants suivants :

- M. Thierry COUSSEAU
- M. Benoit TOUCHAIS
- Mme Géraldine FRATTINI

#### Délibération n° : 2020\_0024

##### Objet : Plan de sauvegarde – Correspondants Tempête

LE Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 2 correspondants tempête et plan de sauvegarde,

Décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Le scrutin ordinaire à main levée a donné les résultats ci-après :

A été déclaré élu :

- M. Thierry COUSSEAU
- Mme Hélène MICHELOT

### 3. FADAEC

#### Délibération n° : 2020\_0025

##### Objet : FDAEC 2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes votées par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **DE REALISER** en 2020 les opérations suivantes

NATURE DU PROJET	MONTANTS HT
	DES TRAVAUX
<i>Abaissement plafonds et isolation école</i>	9 230,55 €
Peinture plafonds et mur côté Est	1 677,00 €
Raccordement volets roulants	510,00 €
Raccordement assainissement toilettes	1 520,00 €
Mobilier salle des fêtes	2 052,45 €
TOTAL HT	14 990,00 €

**DEMANDER** au Conseil général de lui attribuer une subvention de 11 450 €uros.

**D'ASSURER** le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 6 538 €uros.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les travaux, effectuer les formalités requises et constituer la demande de subvention auprès du Conseil Général.

**4. Suivi et modification des travaux du restaurant scolaire****5. Projet ENIR 2020**

Mise en place de tableaux et d'une armoire informatique

**6. Prime Covid**

Vu le décret pouvant accorder une prime covid au fonctionnaire qui aurait été présent et assurer la continuité du service public, Monsieur le Maire demande si cette prime sera accordée aux agents qui ne sont pas en autorisation spéciale d'absence. Le conseil municipal décide que personne n'aura cette prime.

**7. Questions diverses**

Pas de questions

.

**Levée de séance : 22h30**